

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Paraît 10 fois par an – Rédaction/Administration: case postale 998, 1001 Lausanne – Le numéro: Fr. 4.00/Abt.: 40.– par an, payable au CCP 10-25925-4

Editorial

La septantième assemblée générale de l'ONU a été l'occasion, pour le gratin politique, de proférer un certain nombre de poncifs, de grandes idées creuses, d'« appels » à plus de justice, plus de solidarité, plus de tout et n'importe quoi.

La présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga, qui, pour notre malheur, est également chef du Département de justice et police, n'allait pas manquer pareille occasion de jouer dans la cour des grands, ce qui lui a permis de se distinguer, le 28 septembre, par une allocution particulièrement banale et politiquement correcte¹.

Elle « a plaidé (...) pour une réponse solidaire au problème [de la crise migratoire] » sans faire la moindre allusion à l'inaction des pays du Golfe, qui devraient pourtant se sentir particulièrement concernés par les réfugiés musulmans qui fuient la guerre de Syrie, mais en insistant bien sur le rôle de l'Europe « où la tâche ne peut être confiée à quelques Etats uniquement ». Notre « ministre », c'est évident, tient absolument à ce que la Suisse fasse (plus que) sa part, histoire, comme d'habitude, de se faire pardonner sa non-appartenance à l'Union européenne en jouant les premiers de classe.

Elle « a prédit que nous serons tous jugés sur la façon dont nous aurons relevé ce terrible défi humanitaire ». Jugés par qui ? par Dieu ? par les générations futures ? par les peuples envahis ? Plus probablement par Amnesty International et autres ONG humanitaires, dont l'avis n'importe qu'à des nains politiques incapables de penser par eux-mêmes et de voir prioritairement l'intérêt des populations qui, directement ou indirectement, les ont portés au pouvoir.

Du coup, « nous avons donc besoin d'une ONU forte pour un monde meilleur », une ONU apte à prévenir les conflits, à faire progresser les droits de l'homme, à « faire son autocritique et réformer ses infrastructures et sa gouvernance ». On ne saurait mieux dire que l'ONU a failli à sa mission sur toute la ligne au cours de ses septante ans d'existence. Mais Madame Sommaruga n'y voit que du feu et plonge carrément dans le délire et l'extase en affirmant: « Il y a 70 ans, des pays ont eu la lucidité et le courage de créer les Nations unies, qui ont tant apporté au monde. »

Une personnalité politique qui nomme « lucidité » et « courage » ce qui fut aveuglement et irréalisme pour les uns, mise en place d'un

instrument de domination déguisé en champion de la fraternité humaine pour les autres; qui voit dans la capacité de nuisance de l'ONU un apport hautement bienfaisant pour le monde devrait être, au nom du bien commun, éjectée sur le champ du poste qu'elle occupe.

Mais ne rêvons pas: le 9 décembre, la conseillère fédérale Sommaruga n'aura ni la lucidité ni le courage de renoncer à sa réélection et il est probable que l'Assemblée fédérale n'aura ni la lucidité ni le courage de la mettre à la porte.

Il sera intéressant de voir comment se comportera l'UDC renforcée en cette occurrence. Tentera-t-elle de renvoyer la socialiste Simonetta Sommaruga à ses fourneaux ou préférera-t-elle se lancer dans la cuisine électorale, histoire de négocier l'appui du PS à l'élection d'un deuxième conseiller fédéral UDC? Nous avons déjà notre petite idée là-dessus...

le pamphlet

¹ N'ayant pas réussi à mettre la main sur le texte du discours de Mme Sommaruga, je suis obligée de me fier aux citations de mon quotidien habituel, qui dit avoir eu accès audit texte.

Bricoles

Une position inconfortable

Angela Merkel dit se moquer de sa chute dans les sondages suite à sa volonté affirmée d'accueillir huit cent mille réfugiés. Elle feint de ne pas voir que la population allemande ne veut pas de l'invasion, ce qui est contraire au dogme démocratique.

Mais que peut-elle faire d'autre? Sans aller jusqu'à prétendre qu'elle est entièrement inféodée aux vainqueurs de la deuxième guerre mondiale, force est de constater que, comme tous ses prédécesseurs depuis la guerre d'ailleurs, elle est forcée de mesurer toutes ses décisions à l'aune d'une possible accusation de retour au nazisme. Ayant les mains liées, il faut bien qu'elle fanfaronne un peu.

Quel malheur!

Les étrangers établis dans le canton de Vaud ne peuvent pas dépouiller les bulletins de vote des élections fédérales, car la loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques prévoit que ce privilège est réservé aux « électeurs ». Or les étrangers de notre canton ne bénéficient du droit de vote qu'à l'échelon communal et ont été de ce fait « privés de dépouillement pour un mot mal choisi », selon la formule désolée de 20 minutes, lors des élec-

tions fédérales du 18 octobre. Il est vrai que cette intolérable discrimination doit plonger nos hôtes dans des abîmes de désespoir.

Il faut modifier la loi et vite!

Grotesque

La lutte contre le racisme ne recule devant aucun ridicule. C'est ainsi que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) français utilise, dans ses enquêtes statistiques sur le taux de représentation de la « diversité » à la télévision, la notion de « perçu comme ». On voit donc sur les écrans de la télévision française des gens « perçus comme blancs » et des gens « perçus comme non blancs ». Dame, comme les races n'existent pas...

Il me paraît toutefois que le choix de la (non-)couleur reste discriminatoire. Pourquoi pas « perçus comme noirs » ou « perçus comme non asiatiques »? On n'en sort pas.

Reste une certitude: le CSA doit être « perçu comme dingue ».

Abnégation

Il semblerait que la conseillère fédérale PDC Doris Leuthard Hausin ait décidé, en dépit de quelques jolis cafouillages – Cassis de Dijon, décision de sortir du nucléaire pré-

cipitée –, ait décidé de faire don de sa personne au peuple suisse, qui n'en demandait pas tant, quelques années encore. En fait, si l'on en croit le président du Parti démocrate-chrétien Christophe Darbellay, c'est surtout la possibilité de présider la Confédération qui l'intéresse, puisqu'« elle pourrait à nouveau devenir présidente de la Confédération en 2017. Si elle entend se retirer après ou poursuivre son mandat, la question reste pour le moment encore ouverte ».

Depuis que la présidence de la Confédération permet d'aller serrer des paluches et tenir des discours dans les enceintes des organisations internationales, la fonction a acquis un prestige qu'elle n'avait pas autrefois. On comprend donc que notre Doris souhaite refaire un tour.

C'est beau l'esprit de service.

M.P.

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud

ICM Imprimerie Carrara, Morges

ISSN 1013-5057

Courriel: courrier@pamphlet.ch

En direct de Sirius

Citations (pour coups aux buts)

«Je suis de ceux (...) qui ne croient pas en l'utilité politique, prosélyte, de la volubilité des imbéciles.»

Cette incitation à la concision fut servie au menu du *Rivarol* du 8.10.15 par le pugnace François-Xavier Rochette ensuite de son observation que «l'enjeu politique [résidait] dans la persuasion idéologique de ceux qui [tentaient] encore de réfléchir». Ces deux manifestations de perspicacité laissent espérer que ce bouillant défenseur de nos identités trouvera peut-être comment contrer ces malins dont la stratégie de destruction des peuples repose, sous les cache-nez de leurs «valeurs démocratiques», sur l'exploitation de la prodigieuse naïveté de la majorité et sur la mise à profit de l'inclination naturelle du vulgaire à la facilité.

En marge des élections parlementaires fédérales suisses du 18 octobre

Le rayonnant sourire des candidats sur les panneaux des cantons de Saint-Gall, Zoug et Zurich¹ doit être un accessoire unique à usage général, qui en dit long sur le parlementarisme. Si le bon sens helvétique prévaut encore, les rares exceptions ayant choisi d'afficher le sérieux imposé par les déculottages en séries de nos autorités face aux diktats de l'étranger devraient être assurés d'emporter demain² les suffrages. Et rêvons que le reste de la Suisse n'ait pas cédé à cette bouffonnerie...

L'espoir d'un réveil?

Le 13 août dernier, en couverture du n° 33 de la *Weltwoche*, un habile photomontage

montrait, à Berne, les membres du Parlement la main droite levée en prestation de serment et, dans le dos de chacun d'eux, la gauche l'index croisé sous le médius. Resurgit alors la question posée par Guy Sajer quarante ans plus tôt à un jeune officier: «QUI servez-vous?»³ Il est encore temps pour les peuples d'Europe de la répercuter à leurs parlementaires... et d'exiger des réponses.

«*Ich habe Menschen sterben sehen*» («J'ai vu mourir des êtres humains»)...

...titrent les *Bodensee Nachrichten* (16.10.2015), avec une photo prise de dos, à contre-jour pour parachever l'anonymat de ce jeune «témoin» Erythréen. Et suivent, sur la musique du plus petit violon du monde qui ne joue que pour attendrir le lecteur, les aventures réelles ou supposées d'un brave «migrant». La litanie continue en page 3 flanquée d'un autre article consacré à un autre jeune Erythréen – pris de face, celui-ci, et en bon éclairage – étrangement similaire au premier, dont on dit le plus grand bien. Ça suffit! Nous avons tous vu mourir des êtres humains. Douce ou violente, si la mort est une réalité biologique, elle ne constitue pas pour autant un justificatif à des permutations de populations planifiées et désormais institutionnalisées. Au train où vont les choses, nous entendrons bientôt couiner les «angélojournalistes» lorsque la masse critique allogène aura été atteinte et qu'à leur tour «ON» les enverra – avec NOS frères les autochtones – émigrer en des «ailleurs» moins accueillants au prétexte qu'ils ne s'adaptent pas au mode de vie des nouveaux occupants.

Une étude historique de premier ordre

Les férus d'histoire vécue qui ont apprécié de Guy Sajer *Le soldat oublié*, désormais publié dans les deux hémisphères, devraient trouver le même intérêt à lire *Soldats de la Leibstandarte* de Thomas Fischer⁴, qui vient de paraître en France. L'auteur a réuni une formidable collection de témoignages et de documents iconographiques sur une unité d'élite allemande engagée presque sans discontinuer sur la quasi-totalité des fronts de notre continent au cours de la Seconde Guerre mondiale; à commencer par une biographie et les déclarations de son pénultième commandant, le *Brigadeführer* Wilhelm Mohnke, dont le destin voulut qu'il fût l'un des premiers gardes de la Chancellerie du Reich et son défenseur ultime. Tous les éléments organiques de cette division sont traités à travers les relations et les faits d'armes de ses membres prestigieux ou modestes. L'ouvrage restitue la réalité des combats, portant en filigrane l'abnégation, la détermination et la combativité; la peur, parfois; la camaraderie, toujours; puis la fin d'une aventure et la mort d'un grand espoir. Ses pages sentent les buffleteries mouillées, la sueur acide et le métal chauffé à blanc des lignes de départ.

Max l'Impertinent

¹ Je n'ai pas observé ceux des autres cantons.

² Ce texte a été rédigé la veille des élections du 18 octobre, ndlr.

³ *Hommage à Guy Sajer, Le Pamphlet* n° 338, octobre 2004, p. 2.

⁴ 368 pages, A4, relié, papier glacé, chez Editions de l'Homme Libre, 26 rue des Rigoles, FR-75020 Paris, www.editions-hommelibre.com – 60 €.

Nation et indépendance, le catalanisme en question (4)

Suite au triptyque que nous avons brossé au début de l'année concernant la question catalane, il nous semble opportun de continuer le feuilleton et d'analyser les nouveaux rebondissements qui ont eu lieu depuis lors.

On se rappelle que, le 9 novembre 2014, la société civile organisait, sans l'aval du gouvernement de Madrid, un référendum sur l'indépendance de la Catalogne, qui se soldait par un résultat frisant les 80% en faveur de la sécession. Bien que présentée par les tenants de la séparation comme une grande victoire, la votation n'avait pas de valeur légale et comme elle ne provoqua aucune réaction de la part du gouvernement central, le président Mas et ses alliés décidèrent de convoquer des élections anticipées pour le 27 septembre 2015.

L'idée d'Artur Mas et d'Oriol Junquera, son allié du parti de gauche *Esquerra Republicana*, était de donner aux élections parlementaires la valeur d'un plébiscite, en formant une liste commune à tous les indépendantistes. Cette idée relevait déjà de la gageure, car réussir à mettre ensemble, sur une seule liste, des partis qui ne s'entendent finalement que sur la question de l'indépendance, mais sont en désaccord sur tout le reste, n'avait rien d'évident. Et en effet ce ne fut pas facile. La coalition entre *Convergència* et *Unió* n'y survécut pas et l'alliance qui était née en 1978 fut dissoute. Mais après bien des discussions, fut présentée la liste *Junts pel Si*¹, qui comprenait, à part les membres de *Conver-*

gència democràtica de Catalunya (CDC) et *Esquerra Republicana* (ER), un grand nombre de militants issus des mouvements indépendantistes hors parti, voire de nouveaux visages dans le paysage politique comme l'entraîneur du Bayern de Munich Pep Guardiola. Dans le même camp mais sur une liste à part, on trouvait la CUP², parti d'extrême gauche anticapitaliste et indépendantiste.

Du côté des opposants à l'indépendance se trouvaient sans surprise le Parti Populaire (PP), le Parti Socialiste de Catalogne (PSC) et *Ciutadans*³, parti centriste qui monte.

Enfin, *Catalunya Si que es Pot*⁴ (CSEP), coalition de partis de gauche, dont *Podem*⁵, ne prenait pas position.

Au soir du 27 septembre, on vit sortir des urnes les pires des résultats que l'on pouvait espérer. *Junts pel Si* avait gagné les élections avec soixante-deux sièges sur cent trente cinq, et donc sans majorité absolue. Mais la montée en puissance de la CUP, avec dix sièges, permettait aux indépendantistes d'obtenir cette majorité absolue au Parlement. Dans le camp du non, Le PP, le PSC et *Ciutadans* n'obtenaient que cinquante-deux sièges. Pourtant, en raison du système de répartition des représentants entre les différentes provinces, les indépendantistes n'avaient obtenu que 47,8% des voix individuelles, ce qui ne leur permettait pas de se targuer d'un résultat sans appel.

Certains argumenteront que si les élections avaient été un référendum, les votes des électeurs de CSEP auraient dû être considérés comme des abstentions, et que, dans ce cas, les votes pour l'indépendance auraient représenté plus de 50%. Mais le problème est là: il ne s'agit pas d'une votation sur un sujet précis mais d'une élection, et les motivations pour choisir telle personne ou tel parti sont multiples.

Et maintenant vient le pire, car, une fois retombée l'euphorie, il faut se remettre au travail et Artur Mas devra composer avec ses partenaires, qui ont une vision de la politique différente voire opposée, dans une situation économique qui, bien qu'allant en s'améliorant, n'est pas encore très enviable.

La déclaration d'indépendance n'est pas pour tout de suite et il faudra bien repasser par les urnes pour obtenir une fois pour toutes la réponse de la société catalane à la grande question de son indépendance.

Michel Paschoud

¹ «Ensemble pour le Oui».

² Candidatura d'Unitat Popular.

³ «Citoyens».

⁴ «Catalogne oui c'est possible».

⁵ «Nous pouvons». Nouveau parti politique issu des mouvements d'indignés et qui a pris lors des dernières élections municipales une place assez importante, surtout dans les villes comme Madrid et Barcelone.

Criminels et dégénérés

L'arrogance avec laquelle les cupides de ce petit monde glauque jouent des crédulités du peuple donne des haut-le-cœur (...) Il n'y a plus ni précaution à prendre, ni personne à ménager. Il faut que les Français sachent. En conscience, j'ai jugé que le moment était venu de dire ce que j'ai vu.

Philippe de Villiers:
*Le moment est venu de dire
ce que j'ai vu.*¹

Cette proposition, moi, Michel de Preux, je la signe à l'adresse du peuple suisse, berné et trahi par sa propre classe politique, tous partis confondus. Pendant que le Conseil fédéral entend conduire des négociations criminelles – oui, je dis bien **criminelles** au sens pénal du terme – avec l'Union européenne, je constate qu'aucun parlementaire national, aucun juge de quelque instance, aucun avocat, aucun juriste, aucun professeur de droit, n'ose élever la voix et dénoncer le fait devant les instances judiciaires compétentes.

C'est plus qu'un scandale, une abjection. Notre classe politique est pourrie jusqu'à la

moelle. Il n'est même plus question d'honneur perdu; le déshonneur est déjà une notion désuète. Nos marchands d'illusions ne manquent pas seulement d'intelligence, ou de bon sens, ils ont totalement oublié ce que le mot courage veut dire.

Prenons l'exemple des réfugiés du Moyen-Orient, après ceux d'Afrique: au nom d'un laïcisme stupide, comme le sont la plupart des fondamentaux idéologiques de la Révolution française, nos autorités, dont l'esprit est gangrené par le virus politique européen, n'ont même pas la réaction de bon sens élémentaire suivante: puisque, parmi ces réfugiés, les chrétiens témoignent de la volonté d'extermination de la part de pouvoirs musulmans, nous devrions adopter la position suivante, qui est de simple équité et de réelle force politique: nous recueillons, parmi ces réfugiés, les seuls non-musulmans que nous pouvons héberger, laissant les musulmans chercher refuge chez leurs propres coreligionnaires dans les Etats de leur confession dits «modérés».

Cette politique discriminatoire aurait l'avantage incontestable, pour l'Europe no-

tamment, de clarifier nos rapports avec le monde musulman et d'établir entre eux et nous d'authentiques perspectives de paix dans un respect politique mutuel sur la base de valeurs morales communes parce qu'unanimentement reconnues et pratiquées.

Nos autorités politiques préfèrent ignorer la morale, cette morale qui, pourtant, nous permettrait de tracer une voie politique et sociale de paix authentique, sur le plan séculier, avec des musulmans et certains de leurs Etats.

Par cette méconnaissance d'esprits mal formés et mal éduqués, nous constatons que le neutralisme confessionnel est non pas seulement une erreur religieuse imposée par les Etats européens, mais créateur d'impasses politiques insurmontables. Nos pays ne pourront survivre longtemps avec des classes politiques frappées à ce point d'amnésie historique et d'indigence intellectuelle; sans même parler de médiocrité morale.

Michel de Preux

¹ Ed. Albin Michel, Paris 2015, introduction, p. 10.

Au-dessus de tout danger

Le Boeing 777 de la Malaysian Airlines abattu le 17 juillet 2014 au-dessus de l'est de l'Ukraine a été touché par un missile Buk de fabrication russe. Telle est la principale conclusion de l'enquête menée depuis une année aux Pays-Bas – car l'avion était parti d'Amsterdam – et elle confirme sans surprise ce que quasiment tout le monde pensait jusqu'ici. La zone d'où le missile aurait pu être tiré est estimée de manière plus ou moins ample et ne permet pas de définir avec certitude s'il s'agissait d'un territoire contrôlé par les forces ukrainiennes ou par les séparatistes.

Si l'on évoque ici l'enquête sur cette catastrophe, c'est qu'elle illustre la bêtise, la mauvaise foi et le parti pris dont sont capables les êtres humains – des plus hauts dirigeants aux plus simples citoyens – et le désintérêt qu'ils éprouvent à chercher honnêtement et intelligemment la vérité. Les Etats-Unis et leurs alliés européens ont exploité cet événement pour accuser la Russie. Cette dernière s'est défendue de manière maladroite, en faisant feu de tout bois pour contre-accuser l'armée ukrainienne, avec des imprécisions prêtant le flanc à la critique. Dans la presse, chacun y va de son interprétation tendancieuse, en déformant certaines informations et en éludant une partie des faits pour ne retenir que ceux qui servent la thèse choisie. Quant au *vulgum pecus*, il répète benoîtement ce qu'affirment les médias lorsque cela lui plaît, et sinon il se lance dans les théories les plus folles et les moins crédibles – certains ont disserté sur l'identité mystérieuse de certains passagers, d'autres ont prétendu que les corps retrouvés au sol étaient des mannequins –, l'invective faisant souvent office de principal argument.

Face à ce triste spectacle, on peut heureusement signaler la qualité de l'article que l'encyclopédie en ligne *Wikipedia* consacre à cette affaire¹; c'est amplement et prudemment documenté, avec de nombreux éléments laissant envisager un tir accidentel, soit des séparatistes, soit des forces ukrainiennes.

Le vraisemblable contre l'invraisemblable

Le problème est que certains veulent à **tout prix** impliquer la Russie. Le gouvernement ukrainien aurait invoqué des «preuves suffisantes», un «acte terroriste», une «opération des services secrets russes». Mais personne n'explique quel aurait été l'intérêt des Russes à abattre **volontairement** un avion civil dans des circonstances pouvant les désigner comme coupables, eux ou leurs alliés séparatistes. D'autres commentateurs admettent la thèse d'un accident, mais accusent Moscou d'avoir fourni la batterie de missiles et le personnel pour l'exploiter. Or, si la Russie a livré des armes aux séparatistes, il s'agissait certainement de chars, d'armes légères, de canons de DCA, voire de missiles portatifs de courte portée; en revanche, une batterie – une seule, selon les accusations occidentales – de missiles lourds et de longue portée n'avait guère d'utilité dans le contexte de ce conflit. Sachant que les séparatistes s'étaient vantés, peu de temps auparavant, de s'être emparés d'un lance-missiles Buk ukrainien, et que par ailleurs le Donbass abritait encore d'importants stocks de l'armée ukrainienne, la thèse d'un Buk ukrainien apparaît bien plus probable que celle d'un missile apporté directement de Russie. On suggère aussi que les séparatistes n'auraient pas eu la capacité de déclencher un tel tir sans l'assistance d'officiers russes; curieuse affirmation, dès lors qu'un certain nombre de soldats séparatistes servaient autrefois dans l'armée ukrainienne, laquelle possédait des batteries de missiles Buk. Au surplus, le fait que ce missile soit allé frapper par erreur un avion de ligne laisse planer un soupçon d'amateurisme, qui cadre mal avec l'intervention de soldats russes spécialisés.

Ces réflexions ne débouchent pas sur des certitudes absolues, mais elles ont le mérite d'être **logiques**, contrairement aux hypo-

thèses impliquant l'armée russe – ou à celles qui supposent un acte volontaire des Ukrainiens, d'ailleurs –, qui apparaissent peu vraisemblables.

Une zone en guerre, c'est dangereux

Pourquoi alors ne pas s'en tenir à la probabilité d'un accident causé soit par les séparatistes, soit par l'armée ukrainienne, avec du matériel émanant – dans un cas comme dans l'autre – de l'armée ukrainienne? Ce scénario peut parfaitement s'accorder avec les conclusions présentées ces derniers jours par les enquêteurs hollandais.

Surtout, plutôt que de se focaliser sur la recherche de coupables que personne n'est capable de désigner avec certitude, pourquoi ne pas admettre qu'un tel accident découle des risques inhérents à toute zone de guerre? Car la destruction de l'avion malaysien a certes entraîné la mort tragique de près de trois cents personnes, mais la guerre menée par Kiev contre les séparatistes du Donbass a aussi tué plusieurs milliers de civils innocents, sans qu'aucune enquête ne soit ouverte et sans que les médias occidentaux s'en émeuvent. C'est la guerre! La guerre tue..., dit-on en haussant les épaules. Précisément: un avion civil rempli de passagers n'avait pas à survoler une zone de guerre. Le rapport d'enquête hollandais pointe la responsabilité des autorités ukrainiennes, qui auraient dû fermer l'espace aérien au-dessus du Donbass. Les compagnies aériennes qui empruntent des routes risquées portent elles aussi une part de responsabilité. Des accidents sont déjà survenus par le passé – comme en 1988 lorsqu'un croiseur américain a abattu un Airbus iranien confondu avec un F-14.

Aujourd'hui, la plupart des vols civils évitent le territoire syrien. Mais pas tous: pour certains, le détour serait trop grand.

Pollux

¹ fr.wikipedia.org/wiki/Vol_17_Malaysia_Airlines

Il faudra chercher les motifs

Sous le titre *Liberté d'expression*, je consacrais en janvier 2014¹ un article à l'affaire Perinçek, ce docteur en droit turc qui avait qualifié de « mensonge international » le génocide des Arméniens par l'Empire ottoman en 1915 et les années suivantes.

Condamné pour discrimination raciale au sens de l'art. 261^{bis} du Code pénal, condamnation confirmée par la Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal vaudois puis par le Tribunal fédéral, M. Perinçek avait obtenu gain de cause devant la Cour européenne des droits de l'homme, composée de sept juges. La Suisse avait donc été condamnée pour avoir sans droit limité sa liberté d'expression.

La Confédération avait décidé de recourir et l'affaire a été tranchée, cette fois définitivement, par la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, par dix voix contre sept. L'arrêt de la Cour est confirmé: la Suisse, *qu'aucun traité international n'oblige à criminaliser la négation d'un génocide*, a violé la liberté d'expression de M. Perinçek.

Comme on pouvait s'y attendre, ce jugement a suscité des réactions vives, à la fois chez les véritables défenseurs de la liberté d'expression – je ne fais pas allusion à la cohorte des ânes qui se proclamaient *Charlie* il y a peu –, qui s'en sont réjouis, et parmi les lobbies habituels, adeptes d'une lecture de l'histoire définitive et obligatoire, qui l'ont critiqué.

Faudra-t-il abroger la norme dite (à tort) *antiraciste* de l'art. 261^{bis} CPS ou seulement inciter les juges à adapter leur jurisprudence?

J'ai sur la question un avis très clair: **il faut abroger cette disposition.**

Il se trouve par un effet du hasard que la loi Gayssot, en France, qui réprime la contestation des faits prétendument définitivement établis par le Tribunal international de Nuremberg, risque de passer à la trappe prochainement, grâce à une QPC (question préalable de constitutionnalité) posée par le révisionniste français Vincent Reynouard devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation et qui devra prochainement être tranchée par le Conseil constitutionnel.

Plutôt que de se fonder sur l'exercice de la liberté d'expression – dont on sait que les révisionnistes ne sauraient se prévaloir pour exposer des thèses scandaleuses –, Reynouard et ses avocats se plaignent d'une **inégalité de traitement** dans la répression: pour les crimes contre l'humanité qui n'ont jamais donné lieu et qui ne donneront jamais lieu à une décision de justice, nationale ou internationale (par exemple la traite négrière ou le génocide arménien), puisque ses victimes sont toutes décédées et donc insusceptibles de poursuites, la loi Gayssot ne s'applique pas. Le seul crime contre l'humanité que vise la loi est celui qui a été mis en évidence à Nuremberg en 1945-1946.

Nous suivrons cette affaire avec grand intérêt.

En 1961, l'écrivain Maurice Bardèche a publié un petit ouvrage intitulé *Qu'est-ce que le fascisme*, dont la première ligne était rédigée comme suit: «Je suis un écrivain fasciste».

Je pourrais de même écrire: «Je suis un journaliste révisionniste». Cet aveu, que je

fais simplement lorsqu'on me presse de prendre position, car je ne fais sur ce sujet aucun prosélytisme, a coutume de pétrifier mes amis, qui me regardent alors comme si je leur avais avoué que j'étais un pédophile adorant tripoter des petits garçons. Cet effroi est la conséquence de la manière très orientée dont est traitée la controverse historique qui divise les historiens «officiels» et les chercheurs ayant eu la curiosité – ou l'inconscience – de porter un regard neuf et critique sur des événements vieux de moins d'un siècle.

La presse unanime proclame que les historiens révisionnistes sont des charlatans, des faussaires, des salauds antisémites, des crypto-nazis animés de noirs desseins, et qu'il est donc légitime de refuser le dialogue et la confrontation.

Après avoir cru, comme tout le monde, pendant des années, ce qu'on me racontait au sujet de l'Holocauste et des chambres à gaz homicides, j'ai lu tout ce qui a paru sur le sujet, les ouvrages de Raul Hilberg et ceux d'Elie Wiesel comme ceux de Robert Faurisson et ceux de Carlo Mattogno, ceux de Georges Wellers et celui d'Arthur Butz.

Il faut n'avoir jamais étudié sérieusement la question et n'avoir lu que des journaux pour affirmer aujourd'hui encore, comme les juges de la Cour européenne en 2003, dans

l'affaire Roger Garaudy: «Or, il ne fait aucun doute que contester la réalité de faits historiques clairement établis, tels que l'Holocauste, comme le fait le requérant dans son ouvrage, ne relève en aucune manière d'un travail de recherche historique s'apparentant à une quête de la vérité (...) Ainsi, la contestation de crimes contre l'humanité apparaît comme l'une des formes les plus aiguës de diffamation raciale envers les Juifs et d'incitation à la haine à leur égard.»

Il est certain qu'un tel raisonnement va perdurer aussi longtemps que les juges refuseront d'entendre les arguments scientifiques des révisionnistes et de prendre connaissance des preuves offertes.

Si Perinçek a obtenu gain de cause, dit la Cour, c'est qu'il n'y avait dans sa contestation aucune *incitation à la haine*. Ses propos n'ont pas provoqué un problème de sécurité intérieure.

Mais comment déterminer si vos recherches historiques sont motivées par la quête de la vérité ou par la haine?

Ce sera, au regard de l'arrêt récent de la CEDH, la lourde tâche des juges dès aujourd'hui.

Claude Paschoud

¹ *Le Pamphlet* n° 431 page 4.

Référendum

La modification de l'article 119 de la Constitution fédérale relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain a été largement acceptée le 14 juin dernier. La loi fédérale sur la procréation assistée, qui avait été considérablement aménagée avant la votation déjà et qui introduit des dispositions conduisant tout droit à l'eugénisme, voire, un jour, à l'«enfant à la carte», serait donc entrée en vigueur si un référendum n'avait été lancé après sa publication, le 1^{er} septembre, dans la *Feuille fédérale*.

Le débat qui a précédé la votation du 14 juin ayant déjà porté sur les défauts de la nouvelle loi, les arguments n'ayant pas changé, aucun fait nouveau n'étant intervenu, la mentalité actuelle des Suisses ayant permis à l'article constitutionnel d'être approuvé par 61,9% des votants, je ne crois pas

que le référendum, en admettant qu'il aboutisse, ait la moindre chance de succès.

La démocratie directe est menacée par divers fléaux, l'un d'entre eux étant l'abus du recours à l'initiative populaire, devenue un véritable outil électoral aux mains des partis. Le référendum ne doit pas tomber dans un défaut analogue, il doit rester une véritable menace pour nos politiciens et il faut y renoncer quand la partie est perdue d'avance, sous peine de conforter nos députés dans l'idée que c'est un instrument ringard, un simple combat retardateur, une affaire de pinailleries ou une brimade dont il convient de se débarrasser.

Toutefois, à l'intention des optimistes qui croient que tout est possible en démocratie, je signale que des listes de signatures peuvent être obtenues au 061 415 20 67.

Mariette Paschoud

Préavis

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'annoncer, nous cesserons, dès janvier 2016, de publier le *Pamphlet* dans sa version papier actuelle pour nous concentrer sur la version internet.

Vous pourrez continuer à nous lire sur notre site www.pamphlet.ch.

Si vous le souhaitez, vous pourrez imprimer la version PDF que nous mettrons à votre disposition à la même adresse.

Enfin, si vous désirez être prévenus de la parution du journal ou d'un bonus, vous aurez la possibilité de vous abonner gratuitement ou pour un montant qui ne dépendra que de vous.

Nous vous donnerons de plus amples informations aussitôt que le site aura été adapté à la nouvelle formule.

En attendant, nous vous conseillons, si vous n'avez pas d'accès internet, de chercher dans votre entourage une personne équipée, qui pourra imprimer pour vous la version PDF. Il va de soi que, pour les lecteurs, en particulier les plus anciens et partant les plus fidèles, qui seraient dans l'impossibilité entière, complète, totale et intégrale de passer au nouveau système parce qu'ils n'ont ni famille ni amis, nous fournirons une solution de rechange.

Nous n'avons pas dit notre dernier mot!

Réd.